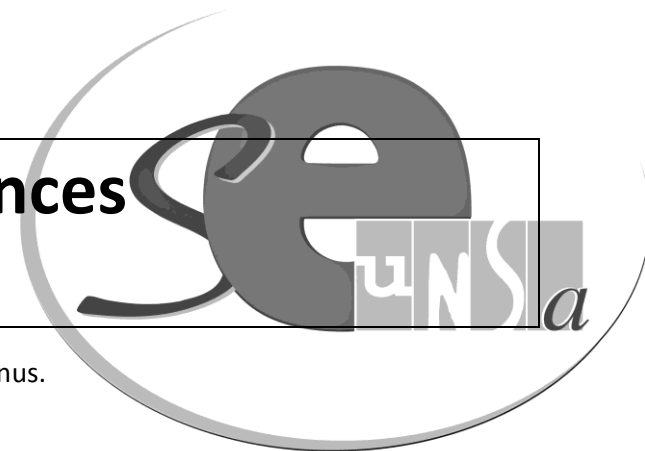




# Ma demande de chèques vacances



La demande de chèques vacances peut avoir lieu à tout moment de l'année. Elle est soumise à condition de revenus.

Ce que je peux faire avec un chèque vacances :

Je peux acheter un billet de **train**, d'**avion**, de **bateau** ou payer mon **péage**.

Je peux payer ma location de vacances en **hôtel**, en **gîte**, en **camping**...

Je peux payer ma note de **restaurant** ou encore mon menu **Big mac**.

Je peux visiter des **musées**, des **zoos**, aller dans des **parcs** d'attractions...

Je peux aller au **théâtre**, à un **concert**, à l'**opéra**...

Je peux payer la location de mon matériel de sport...



Les prestataires apposent le logo  sur leur vitrine.

Par reflexe, il faut toujours demander s'ils les acceptent avant de payer.

Pour calculer la bonification de l'Etat rendez vous sur : <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/simulateurRevenu?execution=e3s1>

**Le bonification va jusqu'à 35 % !!**

